AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°19
5 Août 1982

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES



PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 85 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

ARBRES FRUITIERS

MINEUSE CERCLEE SUR POMMIERS -

En vergers de pommiers dont les fruits sont destinés à l'exportation vers le Canada, une intervention est nécessaire contre la 3ème génération à partir du 10 Août pour les régions précoces (Comtat, Alpilles .....) et à partir du 15 Août dans la région de Manosque .

MOUCHE DES FRUITS -

N'intervenir que dans les vergers présentant des risques particuliers : fruits à noyau surtout et à proximité de dépôts d'ordures ménagères ou en cas d'attaques déclarées cette année ou l'année précédente .

On utilisera : diméthoate, fenthion, formothion, malathion ou trichlorfon .

ZEUZERE - COSSUS -

Renouveler la protection en fonction du produit utilisé et de la date de son application (voir Bulletin Technique du 29 Juin 1982) .

CARPOCAPSE DES PRUNES -

Renouveler le traitement dans les vergers à récolte tardive .

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE -

Les captures se sont étendues aux secteurs moins précoces mais sont irrégulières et souvent peu importantes .C'est pourquoi nous recommandons une intervention dans les parcelles habituellement attaquées ou ayant subi des dégâts de la génération précédente ou très sensibles aux attaques tardives de Botrytis .

Ce traitement préventif s'effectuera si nécessaire :

- à partir du 7 Août : Vaucluse plaine du Comtat, zones non déjà citées .
  Bouches-du-Rhône Nord et Sud des Alpilles .
  Var zones précoces (littoral varois) .
- à partir du 11 Août : Vaucluse Nord et Sud Luberon et coteaux .
  Drôme Côtes du Rhône et enclave .
  Bouches-du-Rhône Nord-Est
  Var moyen (Le Luc, Brignoles, St-Maximin........)
- à partir du 15 Août : Toutes les autres zones les plus tardives du Sud de la Drôme et du haut Var .

P201 .../...

A partir du 10ème jour suivant la date du traitement préventif, on contrôlera le pourcentage des attaques .Si celles-ci atteignent plus de 10 % de grappes, on effectuera alors un traitement curatif .

BOTRYTIS -

Effectuer le traitement déjà recommandé à la véraison ou le renouveler si celui-ci a été lessivé par les dernières pluies (20 mm ou plus) .

CULTURES LEGUMIERES

OTIORRHYNQUE MERIDIONAL DU FRAISIER -

Le retour des adultes dans les parcelles a repris, et les dépôts d'oeufs deviennent plus importants .

La protection des cultures de deuxième année et des jeunes plantations doit être effectuée comme il a été précisé dans le Bulletin Technique N°10 .

TEIGNE DE LA POMME DE TERRE (rappel) -

En toutes zones contaminées (Comtat, vallée de la Durance), on assurera une protection jusqu'à la récolte contre la Teigne de la pomme de terre avec un produit valable contre le Doryphore (cf. Bulletin Technique N°18) .

Respecter les délais d'utilisation des produits avant récolte .

TEIGNE DU POIREAU -

Les éclosions des larves de 4ème génération auront lieu à partir du 9 Août .

Renouveler la protection à partir de cette date dans les zones les plus précoces .

ALEURODE et PIERIDE SUR CHOUX-FLEURS -

Surveiller d'éventuelles pullulations .